

FOOT EN MARCHANT

REGLES DU JEU

1. Définition du déplacement en marchant :
 - Les joueurs doivent uniquement marcher (un pied doit toujours être en contact avec le sol).
 - Interdiction de courir, de trotter, de sauter avec ou sans le ballon.
2. Utilisation du ballon :
 - 3 touches de balle maximum. (adaptable en fonction du public)
 - Le ballon ne doit pas dépasser la hauteur des hanches, excepté pour les tirs au but.
3. Surface de réparation :
 - Les joueurs de champ ne peuvent pas rentrer dans la surface de réparation.
 - Le gardien de but ne peut pas sortir de sa surface.
4. Le hors-jeu :
 - Pas de hors-jeu en football en marchant
5. Les remises en jeu :
 - Les touches et les corners s'effectuent au pied.
 - Distance de 2 m entre le ballon et les joueurs adverses.
 - 2 façons pour effectuer les touches : en passe ou en conduite de balle (maximum 3 touches).
 - Le corner : PAS DE CORNER.

Si le gardien dévie le ballon en sortie de but, la relance se fait au pied ou à la main.
Il y a CORNER si le ballon sort des limites ou touche le filet (Foot5) en ayant été touché par un joueur.
6. Le jeu du gardien de but :
 - Le gardien de but peut relancer à la main ou au pied sur ballon au sol.
 - Les passes au gardien sont autorisées, celui-ci peut s'en emparer avec les mains ou les pieds.
7. Les coups francs et coups de pied de réparation :
 - Les tacles, charges et contacts sont interdits.
 - Tous les coups francs sont indirects.
 - Distance de 2 m entre le ballon et les joueurs adverses pour les coups francs.
 - Si le coup franc est trop proche de la surface de réparation (moins de 2 mètres), un recul de 2 mètres sera effectué afin de permettre à la défense adverse de se mettre à distance.
8. Les tirs :
 - Interdiction de marquer directement sur l'engagement.
 - Pas de restriction de hauteur.
9. Particularité du terrain synthétique avec parois (type terrain foot5) :
 - Utilisation des parois latérales en ricochet pour jouer.
 - Interdiction aux joueurs de s'appuyer sur les parois.

Conseils :

 - Possibilité d'aménagement des règles en fonction des publics et des installations, se mettre d'accord avant le début de la rencontre ou du rassemblement.
 - L'auto arbitrage est préconisé.